

## Transports de l'année scolaire 2022-23

(Lignes affrétées par les établissements du Foyer pour les élèves pensionnaires)

L'affrètement privé de cars entre les gares et nos établissements est une commodité permettant de faciliter les trajets de nos élèves. Désireux que les choses se passent au mieux dans les cars affrétés par nos soins, nous souhaitons vous sensibiliser sur votre responsabilité comme parents quant au comportement de vos enfants tout au long de ce temps de trajet. En effet, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de placer un « surveillant » dans chacune des navettes en partance ou en provenance d'une gare, cependant, un vigile pourra ponctuellement être sollicité. Bien entendu, à leur arrivée dans l'enceinte de nos établissements, les élèves sont placés sous notre entière responsabilité.

Un coordinateur des transports pour les établissements de Châteauneuf et Saint Bonnet sera présent au départ de la Gare de Lyon Part-Dieu chaque dimanche soir et veillera au pointage des élèves et au bon déroulement de l'embarquement.

Il restera joignable à cette occasion au 06 10 86 01 47. Ce numéro doit être enregistré par vos enfants qui doivent le prévenir en cas de retard de train le soir.

Dans le cas de retards SNCF diurnes, et de transports occasionnels (J.D.C, concours ou convenances personnelles), nous n'aurons pas la possibilité de mettre à votre disposition de service spécifique. Il est possible, à partir de la gare de Saint-Vallier sur Rhône, de rejoindre Châteauneuf par les autocars réguliers de la ligne n° 3 (1€). Consulter la page des horaires :

<https://webzine.one/france/auvergne-rhone-alpes/transports/drome/bus-cars/ligne-03/>

Soucieux également que ce service ne soit pas un subterfuge qui permettrait à certains enfants de prendre le car le dimanche soir pour une autre raison que le retour direct à l'internat, nous souhaitons nous appuyer sur votre contrôle pour éviter une dérive du système. C'est à ces fins que nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer les annexes 2 et 3 et de signaler par courriel chaque fois que votre enfant changera de trajet.

La modification des trajets est donc effectuée avant le mercredi précédent par les parents - ou tuteurs légaux- et non par l'élève, à l'adresse de la coordination des transports : [transports.stbo@gmail.com](mailto:transports.stbo@gmail.com)

(Les messages vocaux et texto sont éphémères et risquent de ne pas être pris en compte.) Ce sont ces courriels qui seront utilisés pour la facturation.

Nous cherchons à faciliter les liaisons entre vos domiciles et nos écoles mais pour cela, nous avons besoin de votre engagement à nos côtés !

Recevez, chers parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

P. Vincent-Leménager et B. Murys

## Annexe 1

### Destinations, horaires et tarifs.

#### VENIR à CHATEAUNEUF

##### Le dimanche ou assimilé

- Gare de Valence TGV : autocars à 21h45, sortie Vercors
- Gare de Lyon Part Dieu : cars à 20h45 et 21h00, gare routière, sortie *Villette*.
- Gare de Tain l'Hermitage : minibus à 20h50.

##### Le lundi ou assimilé :

- Grenoble : car à 7h00 à la gare routière. Arrêt vers 7h30 à Rives (aire de covoiturage à l'Est de l'entrée d'autoroute) vers 7h30.
- Romans : car à 7h40 à la gare routière.
- Gare de Lyon Perrache : car à 7h00 (Gare routière Saône, galerie A, cours de Verdun-Perrache).
- Gare de St Rambert : car à 7h45.
- Gare de Saint-Vallier/Rhône : car à 8h05.

#### PARTIR de CHATEAUNEUF

##### Le vendredi vers :

- Lyon Perrache : arrivée vers 18h00, (Gare routière Saône, galerie A, cours de Verdun-Perrache).
- Gare de Saint-Vallier/Rhône : arrivée vers 17h20.
- Gare de Romans : Arrivée vers 17h20.
- Grenoble : arrivée vers 17h50 à la gare routière après arrêt à Rives vers 17h20 (aire de covoiturage à l'Est de l'entrée d'autoroute).
- Gare de Valence TGV : arrivée vers 17h35 (correspondances pour Toulon, Perpignan, Paris).
- Gare d'Avignon TGV (nombre de places restreintes) : arrivée vers 19h40.

## Tarifs

Si vos enfants utilisent ordinairement le même transport, nous vous proposons un forfait annuel (correspondant à 32 allers-retours). Ce forfait permet l'utilisation occasionnelle d'un autre moyen transport sans frais supplémentaires. Cependant, pour ceux qui changent souvent de mode de transport, nous continuerons à vous facturer au réel. D'autre part, si l'écart entre le forfait et les trajets réalisés s'avère trop grand (> 10%) une rétrocession ou un complément seront nécessaires.

#### Les tarifs 2022-23 applicables par trajet

- 5,5€ pour St Vallier.
- 6,5€ pour St Rambert, Romans, Tain l'Hermitage.
- 8€ pour Valence TGV.
- 9€ pour Rives.
- 11€ pour Lyon.
- 12€ pour Grenoble.
- 15€ pour Avignon TGV.

#### Forfaits correspondant à 32 A/R par an

Exemple : Lyon, vendredi soir et lundi matin :  $(11+11) \times 32 = 704 \text{ €}$

## Annexe 2

### Règlement en vigueur pour les transports en car

(signature obligatoire pour bénéficiaire du service de transports)

ARTICLE 1 : Le présent règlement a pour but :

1. d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affrétés par les établissements scolaires de Châteauneuf-de-Galaure.
2. de prévenir des accidents.

ARTICLE 2 : Accès au car

La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre: Les élèves doivent attendre l'autorisation du conducteur. En quittant le car, les élèves doivent prendre soin de récupérer leurs effets personnels.

ARTICLE 3 : Consignes

Chaque élève doit rester assis à sa place pendant tout le trajet après avoir bouclé sa ceinture de sécurité, ne la quitter qu'au moment de la descente et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

Il est interdit, notamment :

- de parler au conducteur, sans motif valable ;
- de fumer ou d'utiliser allumettes ou briquets ;
- de chahuter, de chanter, de projeter quoi que ce soit ;
- de toucher, avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours

ARTICLE 4 : Effets personnels

Les bagages, les cartables et autres paquets doivent être placés dans les soutes avant l'embarquement de telle sorte qu'aucun objet ne monte à bord du bus. Seuls les livres, revues, téléphones et lecteurs sans haut-parleur (**enceinte Bluetooth à proscrire !**) pourront être utilisés pendant le trajet.

ARTICLE 5 : Indiscipline

En cas d'indiscipline d'un élève, le conducteur signalera les faits au responsable qui en référera au chef d'établissement ; celui-ci préviendra alors le responsable légal et engagera éventuellement des sanctions.

ARTICLE 6 : Dégradation

Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur d'un car affrété par les établissements scolaires de Châteauneuf engage la responsabilité des parents ou des responsables légaux si les élèves sont mineurs, ou leur propre responsabilité s'ils sont majeurs.

Signature des parents :

Signature de l'élève :

## Annexe 3

**A retourner dès que possible ou avant le 25 août.**

- par courriel scanné (car la signature est nécessaire) à [transports.stbo@gmail.com](mailto:transports.stbo@gmail.com) -  
ou par courrier à l'adresse suivante (y compris pour les élèves de Châteauneuf) :

Coordination des transports, Collège Saint Bonnet - Lycée Notre Dame de la Galaure  
2 rue de la Vallée, 26330 Châteauneuf de Galaure

M ou Mme .....

Parents de (nom, prénom) ..... Classe : .....

Ont signé et fait signer à leurs enfants le règlement pour les transports en car (annexe 2 à joindre à ce document).

Prendent la solution du forfait intégré à la facturation annuelle et règlent au rythme de celle-ci.

Ne sont pas concernés habituellement par les frais de transport qui seront régularisés en fin d'année pour les usages exceptionnels. Cases à cocher

Mon enfant, (mes enfants) ..... utilisera (utiliseront)  
ordinairement les transports suivants (entourer le site choisi) :

**Le vendredi** : Autocar en destination des gares de Lyon Perrache, St Vallier/ Rhône, Romans, Grenoble, Rives (autoroute), Valence TGV, Avignon TGV, autre moyen.

**Le dimanche** : Autocar en gare de Valence TGV, Lyon Part-Dieu, taxi en gare de Tain l'Hermitage, autre moyen.

**Le lundi** : Autocar près des gares de Grenoble, Rives (autoroute), Romans, Lyon Perrache, St Rambert, St Vallier/ Rhône, autre moyen.

**La modification des trajets est effectuée avant le mercredi précédent par les parents -ou tuteurs légaux- et non par l'élève, à l'adresse de la coordination des transports :  
[transports.stbo@gmail.com](mailto:transports.stbo@gmail.com)**

**Les messages vocaux et SMS sont éphémères et risquent de ne pas être pris en compte.**

Remarques éventuelles

.....  
.....  
.....

Signature des parents :